

Le co-financement de projets, le co-développement contre-productif

L'exemple du P+R de Metzange

A travers un exemple concret, la présente note vise à montrer en quoi le co-financement de projets transfrontaliers ne répond pas au besoin d'un codéveloppement équitable et solidaire sur le Nord-lorrain et comment le contribuable français va contribuer à renforcer la compétitivité économique (et fiscale) du Luxembourg, au détriment de son territoire de résidence.

Entre 2014 et 2019, le trafic sur l'A31 entre Thionville et la frontière franco-luxembourgeoise a progressé de 12% et s'établit à 108 000 véhicules/jour, en lien avec le développement intense de la métropole luxembourgeoise. La saturation du sillon ferroviaire Metz-Luxembourg ne permet pas à l'heure actuelle, d'envisager un report modal vers le rail suffisant pour délester l'autoroute¹.

Dans ce contexte, et dans le cadre de l'accord franco-luxembourgeois signé en avril 2018, prévoyant un co-financement de projets transfrontaliers par le Grand-Duché du Luxembourg à hauteur de 120 M€ pour la période 2018-2028 (soit 12M€ par an), la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (80 820 habitants) aménage un parking-relais dédié au covoiturage sur son territoire (750 places sur 3,3 ha), à Metzange.

1. Un co-financement tout sauf équitable

2.1 Un coût majoritairement supporté par la France...

L'aménagement du P+R de Metzange représente un investissement de 6,3 M€, dont près de la moitié (46%, soit 2,9 M€) est pris en charge par le Grand-Duché et un coût annuel de fonctionnement estimé à 200 000€ par an, sans participation du Luxembourg.

Pour l'ensemble de l'infrastructure, le Luxembourg finance donc 46% de l'investissement, et le contribuable français 54% de l'investissement et 100% du fonctionnement.

Sur l'ensemble de la période 2018-2028, le bilan de l'opération peut donc être réparti comme suit :

- Pour le Luxembourg : 2,9 M€ ;
- Pour le contribuable français : 3,4 M€ + 200 000€ x 7 ans (2021-2028) = 4,8 M€

Sur l'ensemble de la période 2018-2028, le P+R de Metzange coûtera réellement 4,8 + 2,9 = 7,7 M€, répartis entre le Luxembourg (38%) et le versant français (62%), quelles que soient la fréquentation et la

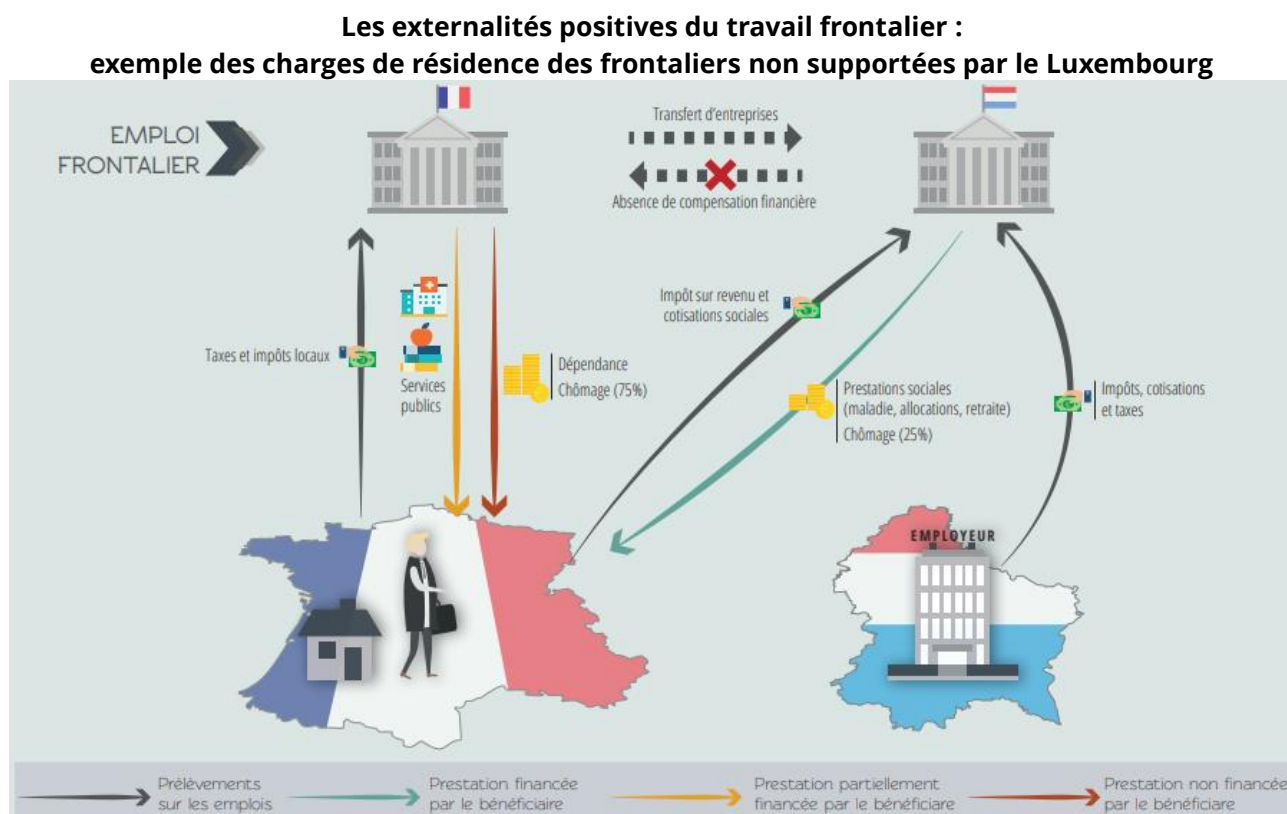
¹ Cf. AGAPE, *Mobilité et documents stratégiques, une réalité qui diffère*, Exploratoire n°2, p. 17



ventilation des recettes des péages (estimées à $750 \times 10\text{€} \times 12 \text{ mois} = 90\,000 \text{€}$ par an).

1.2 ... pour des recettes générées au Grand-Duché

Dans le même temps, les 750 usagers du P+R vont être prélevés par les impôts et taxes au Luxembourg. Si l'on considère l'ensemble des externalités positives (impôts, cotisations et taxes, charges de résidence, coûts de formation, chômage non supportés) apportées annuellement par les 105 000 frontaliers français, estimés à 2,2 Md€, **ces 750 usagers devraient rapporter chaque année 15,7 M€ à l'Etat luxembourgeois.**



2. Un investissement au seul bénéfice du Luxembourg

Sur la période 2018-2028, le bilan du P+R de Metzange à l'usage de 750 frontaliers peut se résumer ainsi :

- **Le Grand-Duché aura bénéficié d'un solde positif de 154 M€** ($15,7 \text{ M€} \times 10 \text{ ans} = 157 \text{ M€}$ pour une dépense de 2,9 M€) **et une amélioration des conditions d'accès à son territoire, pour ses entreprises, pour son économie.**
- **Les parties françaises** n'ont pas fait cet investissement pour améliorer leur propre développement économique, mais **auront déboursé 4,8 M€.**
- **L'investissement réalisé est financé par l'ensemble des contribuables de l'agglomération de Thionville mais s'adresse exclusivement aux frontaliers**, puisque l'abonnement mensuel est conditionné à un abonnement bus transfrontalier et à l'exercice d'un emploi au Luxembourg. Résultat, un frontalier de l'agglomération thionvilloise dépensera 10€ par mois quand le navetteur travaillant à Metz devra en dépenser 70...

Au final, le P+R de Metzange est un investissement réalisé au bénéfice du développement économique du Luxembourg, qui rapportera 154 M€ au Luxembourg et coûtera 4,8M€ aux contribuables français sur 10 ans, ce qui s'apparente davantage à un accord « gagnant-perdant » qu'à un accord réellement « gagnant-gagnant ».

Dans ces conditions, il serait presque heureux que d'autres projets que le P+R de Longwy n'aient pas été engagés...

3. La compensation financière, un accord réellement « gagnant-gagnant »

Qu'aurait donné le même bilan financier sur 10 ans, dans l'hypothèse d'une compensation financière entre le Luxembourg et les collectivités frontalières ?

- La compensation à hauteur de 3,5% des salaires bruts pour les communes de résidence des 750 frontaliers utilisant le P+R serait de 1,26 M€ soit 12,6M€ pour la période 2018-2028 ;
- Le coût total du P+R est inchangé, à hauteur de 7,7 M€, et est intégralement financé par le versant français

Bilan comparé du P+R de Metzange selon l'option

2018-2028	Co-financement		Compensation financière	
	Luxembourg	France	Luxembourg	France
P+R Metzange	-2,9 M€	-4,8 M€	0	-7,7 M€
Compensation financière	0	0	-12,6 M€	+12,6 M€
Recettes liées au travail frontalier	+157 M€		157 M€	
Bilan	+154 M€	-4,8 M€	+144,4 M€	+4,9 M€

Au final, l'option de la compensation financière aurait certes coûté 12M€ au Luxembourg au lieu de 2,9, mais celui-ci reste largement gagnant, avec un solde positif de 144 M€. Le versant français aurait enregistré quant à lui un solde positif de 4,9 M€, aboutissant pour le coup à un accord réellement « gagnant-gagnant » et s'inscrivant dans l'idée d'un **co-développement équitable et solidaire**.